

# Rapport d'orientations budgétaires 2021

- 1. Les grands équilibres budgétaires : présentation de l'analyse rétrospective (2014-2019) et prospective (2020-2026) réalisée par le cabinet KPMG**
- 2. Les grandes orientations budgétaires de la mandature**
- 3. Les orientations budgétaires de l'année 2021**

**1. Les grands équilibres budgétaires :**  
**présentation de**  
**l'analyse rétrospective (2014-2019)**  
**et prospective (2020-2026)**  
**réalisée par le cabinet KPMG**

## **2. Les grandes orientations budgétaires de la mandature**

**Dans un contexte particulièrement incertain nécessitant une très grande prudence, 6 grandes orientations budgétaires peuvent être définies pour la durée de la mandature :**

1. Continuer à favoriser le dynamisme des bases fiscales en misant sur le développement de l'urbanisation (entreprises et ménages).
2. Préserver un niveau de ressources fiscales sans augmentation des taux malgré les conséquences économiques de la crise sanitaire et des réformes annoncées.
3. Reconduire la politique de maîtrise des charges et des recettes pour préserver les marges de manœuvre des années à venir.
4. Maintenir à 4 ans le seuil maximal de la capacité de désendettement de la commune.
5. Privilégier les opérations s'inscrivant dans la poursuite de la déclinaison opérationnelle du Projet d'Aménagement et de Développement Durables.
6. Développer les services aux publics et inscrire les projets de la mandature dans un Plan Pluriannuel d'Investissement (P.P.I) suffisamment souple pour pouvoir s'adapter aux différentes évolutions.

Continuer à favoriser le dynamisme  
des bases fiscales en misant sur le  
développement de l'urbanisation  
(entreprises et ménages)

# Les projets en cours de construction ou d'instruction vont concourir à court terme à la densification du tissu économique et à l'extension des zones urbanisées :

## ENTREPRISES

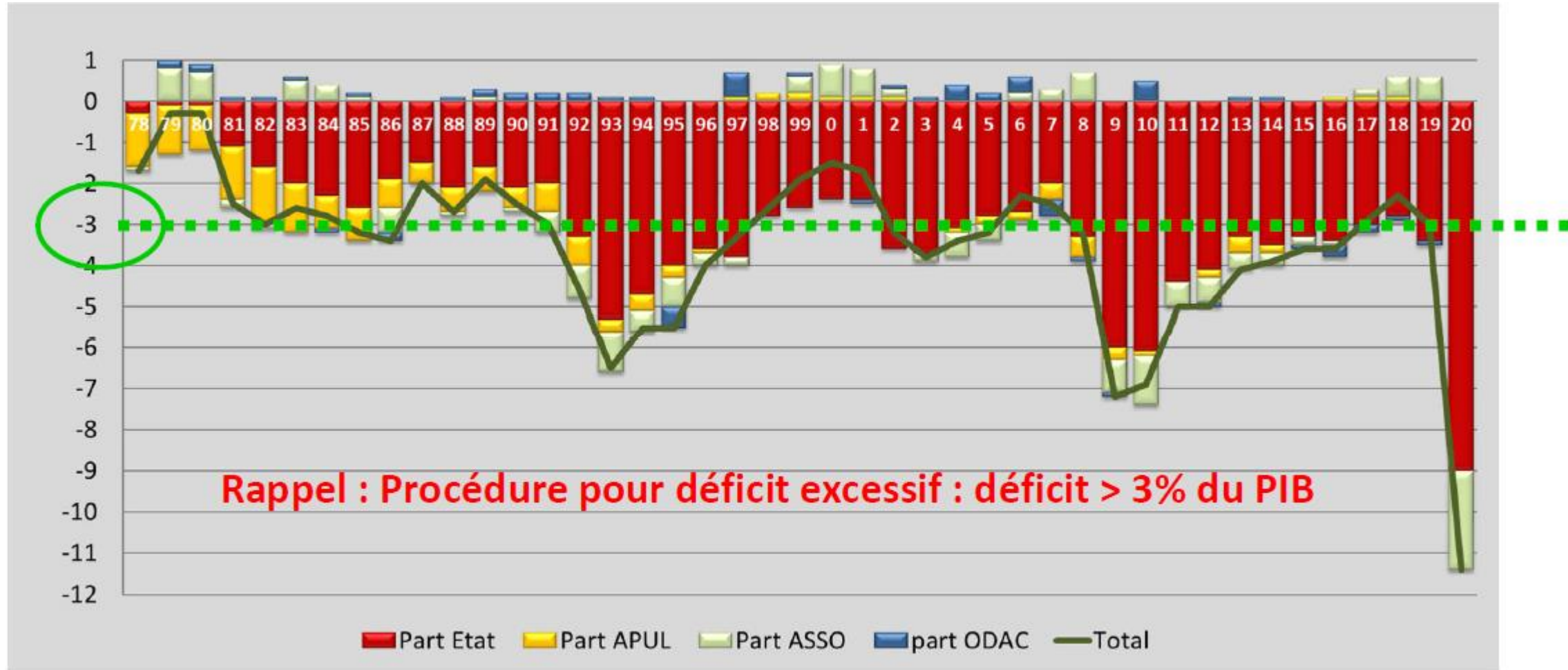
- C.C.C.G.N. (création)
- SILL DAIRY INTERNATIONAL (création)
- MOWI (reconstruction-extension)
- COAXIAL (extension)
- ODIC (extension)
- CBS (extension)
- YXIA (reconstruction-extension)
- MENUISERIE DE L'ATLANTIQUE (nouveau site)
- LOTISSEMENT ARTISANAL DE CREACH' ILLER : (7 à 8 lots sur 3,77 ha)
- Urbanisation du secteur Kerioual (création)
- Permis d'aménager en Z.A.E. du Vern (création)

## HABITAT

- Sur 2020/2021 : mise en chantiers de 73 nouveaux logements :
- Immeuble place Lyautey IRIS PROMOTION (6 cellules commerciales + 17 appartements)
  - Requalification du site de Kervignounen :
    - Lotissement communal (8 lots)
    - Immeubles collectifs Finistère Habitat (20 appartements)
  - « Lotissement domaine de Chelguen » au Budou (19 lots)
  - Lotissement « Le jardins des artistes » boulevard Malraux (9 lots)
  - Urbanisation secteur de Kervanous (projet mixte activités tertiaires et habitat)

Préserver un niveau de ressources  
fiscales sans augmentation des taux  
malgré les conséquences  
économiques de la crise sanitaire et  
des réformes annoncées

La crise sanitaire va engendrer une crise économique d'une ampleur inconnue avec une baisse du P.I.B attendue de - 11 % en 2020 et un déficit public record (prévision 2020 : 10,2 % du P.I.B, 2021 : 6,7 % du P.I.B)





# Au-delà des conséquences de la crise économique, de nombreuses réformes inscrites dans le P.L.F. 2021 vont impacter les ressources du bloc communal sans qu'il ne soit possible d'en mesurer les véritables effets

**Stabilité de la D.G.F. au plan national.** La D.S.U. et la D.S.R. augmenteront chacune de 90 millions d'euros. Les dotations d'investissement (D.E.T.R. et D.S.I.L.) seront stabilisées également à l'échelon national.

**Réforme de la taxe d'habitation.** Suppression progressive pour l'ensemble des ménages : 80 % des foyers ne paient plus la T.H. sur leur résidence principale, pour les 20 % restant l'allègement sera de 30 % en 2021, puis de 65 % en 2022. En 2023, plus aucun foyer ne paiera cette taxe sur sa résidence principale.

**Transfert de la part départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties.** Répartition par application d'un coefficient correcteur censé neutraliser les phénomènes de sur et de sous compensations.

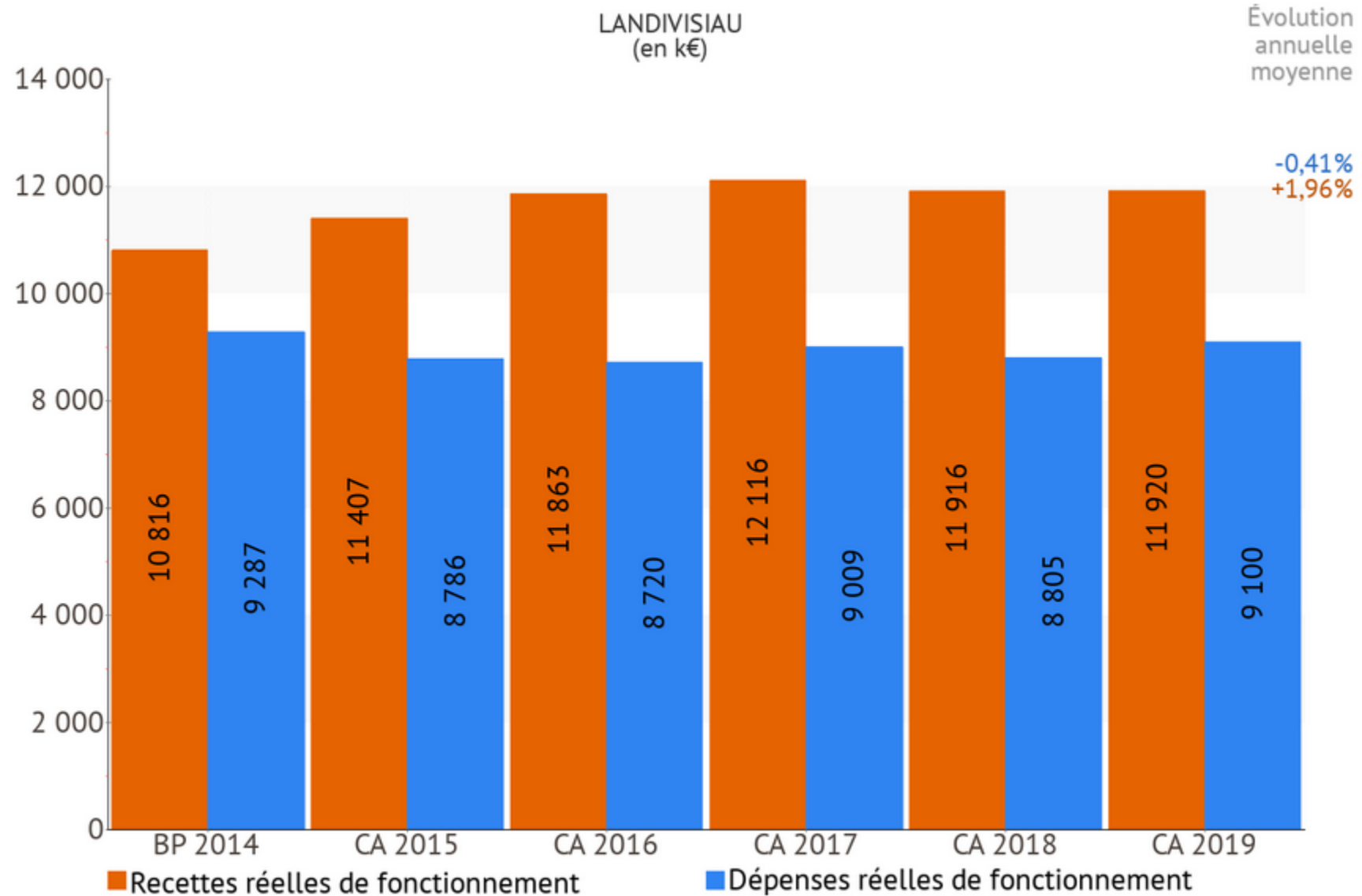
**Baisse des impôts de production.** Réduction de moitié des impôts fonciers (C.F.E. et T.F.P.B.) des établissements industriels. Pour les communes, « compensation » intégrée dans les modalités de calcul du « coefficient correcteur » de la perte de produit de la taxe d'habitation (T.H.).

**Nationalisation de la Taxe Locale sur la Consommation Finale d'Electricité.** A l'impôt local devrait se substituer une quote-part de la taxe nationale sur l'électricité, sans pouvoir de taux.

**Péréquation.** Pour éviter le tsunami à venir sur les potentiels fiscaux et autres indicateurs financiers, les effets de la réforme de la fiscalité locale sur les indicateurs de calcul des dotations seront neutralisés pour 1 an.

Reconduire la politique de maîtrise  
des charges et des recettes pour  
préserver les marges de manoeuvre  
des années à venir

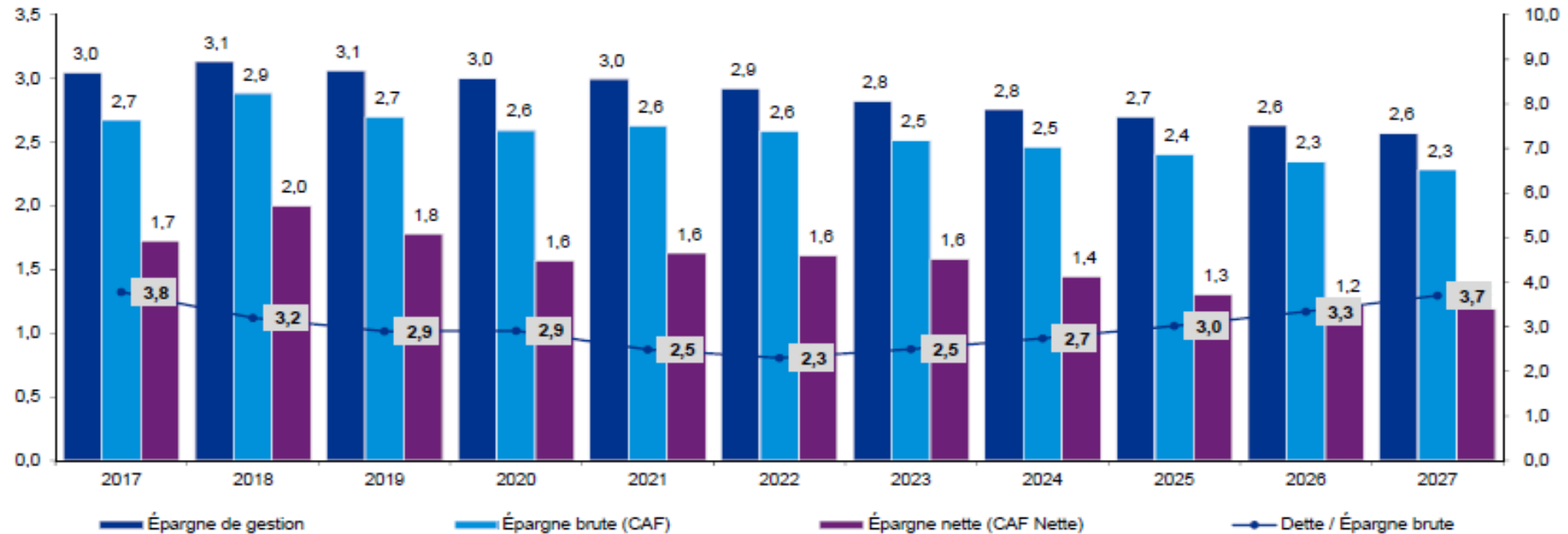
# Dans un contexte de fortes incertitudes, la maîtrise de l'effet ciseau est un impératif de bonne gestion



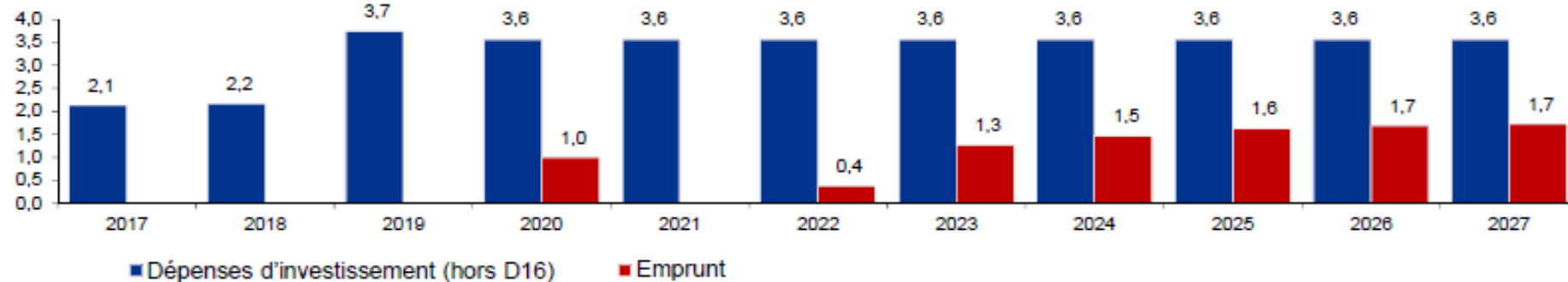
Maintenir à 4 ans  
le seuil maximal de la capacité  
de désendettement de la  
commune

# Le recours à près de 9 M€ d'emprunts nouveaux d'ici à 2026 devrait permettre de consolider une capacité de désendettement bien en deçà du seuil de prudence (7 ans)

Soldes d'épargne (en M€) et capacité de désendettement (années)



Dépenses d'investissement (hors dette) et emprunt nouveau (M€)



Privilégier les opérations  
s'inscrivant dans la poursuite de la  
déclinaison opérationnelle du  
Projet d'Aménagement et de  
Développement Durables

**Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (P.A.D.D.) de la commune définit 5 axes prioritaires. Ce P.A.D.D. se décline par l'accompagnement et la mise en œuvre de différentes opérations d'initiatives publiques ou privées**

**AXE 1 : CONTINUER A SOUTENIR LE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET SOCIAL DE LANDIVISIAU, IMPORTANT BASSIN D'EMPLOIS DU PAYS DE MORLAIX**

**AXE 2 : CONFORTER L'IMAGE DE LANDIVISIAU, CARREFOUR COMMERCIAL**

**AXE 3 : ACCUEILLIR LA POPULATION DANS UN CADRE DE VIE AGREABLE**

**AXE 4 : PERENNISER UN NIVEAU D'INFRASTRUCTURES, D'EQUIPEMENTS ET DE SERVICES DE PROXIMITE**

**AXE 5 : POURSUIVRE LES ACTIONS MENEES EN FAVEUR DE LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT**

Inscrire les projets de la mandature  
dans un Plan Pluriannuel  
d'Investissement (P.P.I.)  
suffisamment souple pour pouvoir  
répondre et s'adapter aux  
différentes évolutions



## **3. Les orientations budgétaires 2021**

# Suite au renouvellement du Conseil municipal, le B.P. 2021 proposera l'inscription des premiers crédits permettant la mise en œuvre du projet de mandature

## Pour les recettes :

- ✓ Produits fiscaux : au niveau des recettes constatées à la clôture de l'exercice 2020
- ✓ Taux de la fiscalité locale : **+ 0 % pour la 18<sup>ième</sup> année consécutive**
- ✓ Tarifs communaux : **+ 0 % pour la 6<sup>ième</sup> année consécutive**

## Pour les dépenses :

- ✓ En fonctionnement : les crédits nécessaires à la continuité de l'activité de tous les services seront ajustés et certaines mesures nouvelles seront prises en compte
- ✓ En investissement : le P.P.I. prendra en compte les crédits nécessaires aux financements :
  - des Restes A Réaliser (R.A.R.)
  - des opérations votées au cours de la précédente mandature
  - de l'engagement des nouvelles opérations programmées par ordre de priorité

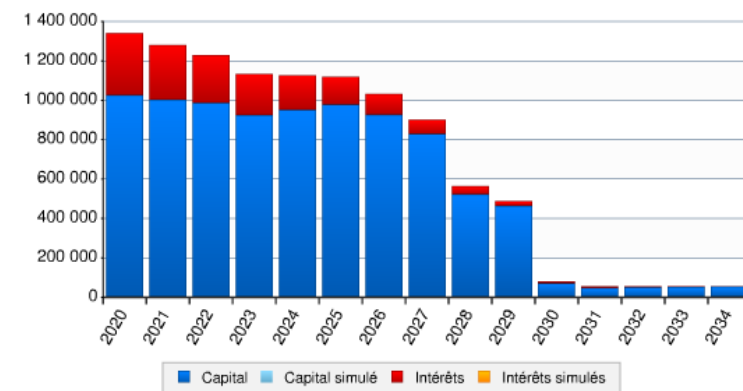
## Section de fonctionnement : en tablant sur une stabilité globale des recettes, les crédits de dépenses seront ajustés en fonction des charges prévisibles

- ✓ **Chapitre 011 : charges à caractère général.** Reconduction des moyens nécessaires au fonctionnement des services et prise en compte :
  - des surcoûts d'exploitation liés à la crise sanitaire
  - de l'évolution des prix liée à l'inflation
  - des besoins liés au développement de la dématérialisation des procédures
- ✓ **Chapitre 012 : charges de personnel.** Reconduction de la masse salariale et prise en compte :
  - du remplacement des départs à la retraite et des renforts RH nécessaires selon les programmes d'actions
  - des avancements de grades (G.V.T.) et des promotions internes
  - de l'organisation des élections départementale et régionale
  - du plan de formation et de professionnalisation du personnel
- ✓ **Chapitre 65 : charges de gestion courante.** Reconduction des subventions aux écoles sous contrat et aux différentes associations ainsi que la prise en compte :
  - de la subvention d'équilibre du budget annexe « Le Vallon » pour l'organisation du Festival « Moi les Mots »
  - des subventions nécessaires à la mise en œuvre des interventions sociales conduites par le C.C.A.S.
  - des subventions en soutien au commerce local
  - d'un nouveau programme d'aide aux particuliers pour l'acquisition de vélos électriques
- ✓ **Chapitre 66 : charges financières.** Prise en compte du tableau d'amortissement de la dette

# Compte tenu des conditions de marché particulièrement avantageuses, le profil actuel de la dette devrait être modifié avec la souscription d'un nouvel emprunt de 1 M€ à un taux fixe inférieur à +/- 0,30 % sur 10 ans

Année de la date de début d'exercice	CRD début d'exercice	Capital amorti	Intérêts	Flux total	CRD fin d'exercice
▶ 2020	7 811 087.58 €	1 021 702.37 €	315 642.35 €	1 337 344.72 €	7 789 385.21 €
▶ 2021	7 789 385.21 €	997 123.16 €	* 279 195.34 €	* 1 276 318.50 €	6 792 262.05 €
▶ 2022	6 792 262.05 €	981 117.76 €	* 243 655.76 €	* 1 224 773.52 €	5 811 144.29 €
▶ 2023	5 811 144.29 €	919 219.86 €	* 209 039.80 €	* 1 128 259.66 €	4 891 924.43 €
▶ 2024	4 891 924.43 €	945 813.35 €	* 175 674.85 €	* 1 121 488.20 €	3 946 111.08 €
▶ 2025	3 946 111.08 €	973 614.41 €	* 141 053.86 €	* 1 114 668.27 €	2 972 496.67 €
▶ 2026	2 972 496.67 €	922 435.73 €	* 105 240.47 €	* 1 027 676.20 €	2 050 060.94 €
▶ 2027	2 050 060.94 €	824 651.32 €	* 71 478.23 €	* 896 129.55 €	1 225 409.62 €
▶ 2028	1 225 409.62 €	516 994.42 €	* 42 499.75 €	* 559 494.17 €	708 415.20 €
▶ 2029	708 415.20 €	458 105.02 €	* 25 786.64 €	* 483 891.66 €	250 310.18 €
▶ 2030	250 310.18 €	65 775.67 €	* 9 611.34 €	* 75 387.01 €	184 534.51 €
▶ 2031	184 534.51 €	42 814.45 €	* 7 858.09 €	* 50 672.54 €	141 720.06 €
▶ 2032	141 720.06 €	44 955.17 €	* 6 034.91 €	* 50 990.08 €	96 764.89 €
▶ 2033	96 764.89 €	47 202.93 €	* 4 131.86 €	* 51 334.79 €	49 561.96 €
▶ 2034	49 561.96 €	49 561.96 €	* 2 110.51 €	* 51 672.47 €	0.00 €
		8 811 087.58 €	* 1 639 013.76 €	* 10 450 101.34 €	

Flux de remboursement



# En section d'investissement, le projet de BP regroupera les différentes opérations sous 4 autorisations de programme codifiées de la manière suivante :

## EXEMPLES

- **CODE 1 : REQUALIFICATION URBAINE**
  - Opération 223 : Place Lyautey / Parking Mangin
  - Opération 224 : Rue Douaumont / Place du 8 mai 1945
- **CODE 2 : BATIMENTS COMMUNAUX**
  - Opération 221 : Résidence Mangin
  - Opération 222 : Complexe sportif de Kerzourat
- **CODE 3 : VOIES ET RESEAUX DIVERS (V.R.D.)**
  - Opération 227 : Programme annuel de voirie
  - Opération 232 : Avenue de la Libération
- **CODE 4 : OPERATIONS DIVERSES**

Les opérations prioritairement inscrites au P.P.I. 2021-2026 correspondront à la mise en œuvre du projet de mandature :

1. Requalification urbaine : poursuite du schéma directeur « cœur de ville 2021/2026 »
2. Bâtiments communaux
3. Voies et Réseaux Divers (V.R.D.)
4. Opérations diverses

**DEBAT**